

## La vie du village

**Le Conseil municipal** s'est réuni le mercredi 5 avril.

Le compte administratif 2022 et le compte de gestion 2022 ont été approuvés à l'unanimité. En conclusion de l'examen de ces comptes, l'endettement de la commune d'Erquinghem-le-Sec est faible, avec une capacité de désendettement de 1,8 an.

### Budget primitif 2023.

Monsieur le Maire a exposé les principales orientations et projets pour l'année 2023, approuvés par l'ensemble du Conseil :

- le lancement du grand projet de rénovation et d'extension de la mairie ;
- l'acquisition du nouveau tracteur communal ;
- l'entretien et la sécurisation des locaux : changement du revêtement de sol de l'école, remplacement de la marquise de la Maison du temps libre ;
- l'entretien des équipements : réparation des structures de l'aire de jeux ;
- la continuité des services proposés aux Erquinghemois : le fonctionnement de l'école et la participation à la classe découverte ;
- le développement des animations dans le village ;
- le renforcement des formations aux premiers secours ;
- la volonté municipale de faire évoluer ses pratiques environnementales : retour de l'éco-pâturage fin avril, fin du fleurissement annuel ;
- la réalisation du jardin partagé ;
- la pose de nouvelles plaques de rues dans le village.

BUDGET PRIMITIF 2023	DÉPENSES	RECETTES
Fonctionnement	415 471,30€	588 764,36€
Investissement	196 217,11€	196,217.11 €

**Fixation des taux des impôts locaux.** Au niveau national, le législateur a décidé une augmentation des bases de 7.1% des taux d'imposition, une mesure qui a pour objet de permettre aux collectivités de faire face à l'inflation. Cette augmentation sera appliquée à votre taxe foncière 2023, mais elle ne sera pas imputable à vos élus communaux.

## Mairie

132 rue de l'église  
59320 Erquinghem Le Sec  
03.20.44.72.34  
mairie@erquinghemlesec.fr

### Horaires d'ouverture :

le jeudi de 16h30 à 19h  
ou sur RDV

Pour toute l'actualité :

[www.erquinghemlesec.fr](http://www.erquinghemlesec.fr)

la page Facebook

l'application Panneapocket

En effet, au vu de cette forte augmentation des bases et des bons résultats de l'exercice 2022, le Conseil municipal a décidé de maintenir en 2023 les taux des impôts locaux en vigueur en 2022. Les élus alertent néanmoins sur la forte probabilité qu'une augmentation soit nécessaire l'année prochaine, pour permettre de réaliser les investissements prévus pour notre village, en premier lieu desquels l'extension et la rénovation de la mairie.



**Baptême.** Le parc situé entre l'allée des Aubépines et les terrains de sport communaux, à l'arrière de l'allée des Aulnes, ainsi que les végétaux et équipements sportifs qui s'y trouvent, vont être rétrocédés à la commune par la société SNC Erquinghem Les Plaines qui les avait réalisés. Intégré au domaine public communal, ce parc sera dénommé « **Chemin du Houblon** ». Des pieds de houblon viennent d'y être plantés.

Vous pouvez retrouver l'ensemble des délibérations sur le site de la commune et à l'affichage, place de la Mairie.

**Fermeture de la mairie du 17 au 21 avril.** Les demandes urgentes peuvent être adressées par mail à [mairie@erquinghemlesec.fr](mailto:mairie@erquinghemlesec.fr)

**Formation aux premiers secours (PSC1).** 26 Erquinghemois ont bénéficié de cette formation depuis décembre 2022, en partenariat avec la Ligue de l'Enseignement du Nord. De nouvelles sessions seront proposées à l'automne 2023, pour adultes et enfants.



**Parcours du cœur.** Monsieur le Maire remercie les participants au Parcours du cœur, qui s'est déroulé le dimanche 12 mars. Près de 70 Erquinghemois ont découvert le nouveau parcours, partagé cette année avec la commune de Beaucamps-Ligny.

**Participation citoyenne.** Le 16 mars dernier, une vingtaine d'Erquinghemois a assisté à la présentation de ce dispositif par la gendarmerie. La participation citoyenne renforce les échanges entre la Municipalité, la gendarmerie et les "adhérents vigilants". La prévention des délits constitue l'objectif principal de ce dispositif. Il ne s'agit pas de surveiller ses voisins, mais d'être attentif à ce qui peut paraître suspect sur la voie publique (individu en repérage, démarcheurs non autorisés, voiture qui « tourne » dans le village, etc.). **Vous pouvez adhérer au dispositif en mairie.**



**Chasse aux œufs de Pâques.** Ce lundi 10 avril, les cloches ont largué leurs œufs sur la commune pour les enfants de 2 à 12 ans, au Petit Square pour les plus jeunes, et sur le chemin du Houblon pour les plus grands. Une cinquantaine d'enfants se sont donc retrouvés pour cette chasse, et les plus beaux paniers ont été récompensés.



**Le démarchage à domicile** est réglementé dans la commune, par un arrêté municipal d'octobre 2019 : il est autorisé pour toute société ou entreprise individuelle ou artisanale dont le mandataire aura présenté en mairie sa carte d'identité et sa carte professionnelle, pour un objet et une durée définis. Le démarcheur doit montrer cette autorisation lorsqu'il se présente à votre domicile. N'hésitez pas à la lui demander.

Cette déclaration ne permet pas au démarcheur de se présenter « au nom de la commune ». Les quêtes à domicile sont interdites dans le département du Nord, sauf autorisation prévue par le calendrier annuel des appels nationaux à la générosité publique.

Monsieur le Maire invite les Erquinghemois à signaler à la gendarmerie les démarchages non autorisés, pour les faire cesser sans délai.

**Vivre ensemble.** Bon nombre d'habitants du village se plaignent régulièrement, et à juste titre, des crottes de chien qui souillent les trottoirs et la chaussée, le stade et les chemins de promenade (Voie verte et Chemin du Houblon). Les enfants en font souvent les frais. Les appels au civisme, relayés à maintes reprises dans le Flash infos, restent malheureusement lettre morte pour certains de nos concitoyens propriétaires de chiens, peu soucieux du respect des autres.

Pour information, l'amende pour déjection canine s'élève à 50 euros à Lille, 200 euros à Saint-Omer, 335 euros à Etaples, etc. (source : La Voix du Nord)

## JEU CONCOURS

Avant d'en arriver à la verbalisation, la Municipalité propose une campagne de communication à laquelle chacun d'entre vous peut participer.

Réalisez une affiche avec un slogan percutant, pour sensibiliser les propriétaires de chiens à l'usage du sac et au ramassage des crottes.

Faites preuve de créativité et d'humour pour qu'ils fassent preuve de civisme. Les meilleures affiches orneront nos rues et deux places de cinéma récompenseront leurs auteurs, qui pourront rester anonymes s'ils le souhaitent. A vos crayons !

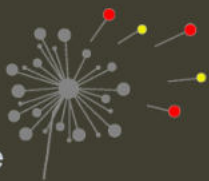
Déposez vos affiches à la mairie ou envoyez-les par mail avant le 1<sup>er</sup> juin.

**Grainothèque.** Le printemps est de retour, c'est le moment de faire des semis dans les jardins.



La  
grainothèque  
collaborative  
d'Erquinghem-le-Sec

est accessible dans le hall  
de la mairie



La grainothèque installée dans la mairie vous propose gratuitement des graines de plantes potagères, mais aussi de fleurs pour attirer les pollinisateurs.

Quelques exemples: concombre vert des maraîchers, diverses courges et courgettes, épinard perpétuel, citrouille rouge vif, plusieurs variétés de tomates, phacélie, sauge, etc.

Rappel du mode de fonctionnement: vous prenez des graines et vous le notez dans le classeur; au moment de la récolte, vous récupérez les graines, vous les faites sécher et vous en rapportez une partie que vous déposez dans les tiroirs de la grainothèque.

## Festivités. Les dates à retenir

**Troc plantes le 15 avril** de 14h à 16h au Foyer rural de Beaucamps-Ligny. C'est l'occasion d'échanger des graines, plants et plantes, fleurs, légumes et petits fruitiers pour embellir le jardin. Un moment d'échanges aussi pour partager quelques bons conseils entre jardiniers.



**Concert AEPGH le 29 avril** à la Maison du temps libre, avec le groupe pop rock *Les Invisibles*, pour financer le voyage scolaire de l'école Ghislain Henniart.

Une petite restauration et des boissons vous seront proposées.

**Cérémonie du 8 mai.** Rendez-vous le lundi 8 mai à 11h30 au monument aux morts, pour commémorer la Victoire des Alliés en 1945. Cette cérémonie est l'occasion de faire notre devoir de mémoire et de partager cette expérience avec les enfants en les invitant à venir chanter la Marseillaise.

La matinée s'achèvera autour du verre de l'amitié à la mairie.

Le site <https://www.cheminsdememoire.gouv.fr/fr> propose une page dédiée à cette commémoration.



# la fête des voisins

**Fête des voisins le 2 juin.** Le vendredi 2 juin, date officielle de la fête des voisins, vous êtes invités à organiser, si vous le souhaitez, un moment festif autour d'un verre et d'une assiette dans votre rue, sur le principe de l'auberge espagnole. Cette soirée conviviale, appréciée de ceux qui y participent depuis plusieurs années, est l'occasion de se retrouver entre voisins et de faire connaissance avec les nouveaux habitants.

## Fête de la musique le 16 juin.

Retenez cette date ! Le groupe blues rock **Les D-Mineurs** sera présent à la Maison du temps libre à partir de 19h pour fêter la musique. Une petite restauration et des boissons vous seront proposées. Venez nombreux pour écouter de la bonne musique et profiter d'une soirée conviviale au seuil de l'été.



**Fête nationale.** Retenez d'ores et déjà votre soirée du 13 juillet pour célébrer notre fête nationale, à partir de 20h30 à la Maison du temps libre, en extérieur ou en intérieur selon la météo. Nous retrouverons avec plaisir le groupe rock **The Kash** qui avait animé la soirée l'an dernier avec beaucoup d'énergie, devant un public enthousiaste.

Vous pourrez vous restaurer à la buvette. Dès que la nuit sera tombée, un feu d'artifice illuminera le ciel.

Et bien sûr, vous pourrez danser sur les standards du rock, des années 60 à nos jours. Venez nombreux afin que la fête soit aussi réussie qu'en 2022.

## Du nouveau pour les impôts.

**Déclaration des biens immobiliers.** Tous les propriétaires d'un bien immobilier bâti sont concernés par une **nouvelle obligation déclarative** : la déclaration d'occupation des logements dont ils sont propriétaires, que ce soit leur résidence principale ou secondaire, ou un logement loué.

Cette nouvelle obligation déclarative s'effectue dans le service en ligne disponible sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) dans votre espace Particuliers, onglet « Biens immobiliers ».

Le ou les biens bâtis dont vous êtes propriétaire y sont affichés. Pour chacun d'eux, vous devez cliquer sur « Déclarer » et indiquer les informations demandées. La date limite pour effectuer cette déclaration est fixée au 1<sup>er</sup> juillet 2023.

Il s'agit bien d'une obligation déclarative, qui s'accompagne donc d'un dispositif de sanction. Une amende d'un montant forfaitaire de 150€ par local pourra ainsi être appliquée en cas d'erreur, omission ou insuffisance déclarative.



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

impots.gouv.fr

**Déclaration des revenus de 2022** . À partir du 13 avril, vous pourrez déclarer vos revenus de 2022 en ligne. Les déclarations papier pré-remplies seront envoyées par courrier du 6 au 25 avril 2023. Si vous avez fait votre déclaration en ligne en 2022, vous ne recevrez pas de déclaration papier.

Pour le département du Nord, la date limite de la déclaration en ligne est le 8 juin 2023 à 23h59. Comment effectuer votre déclaration ? Toutes les réponses sont sur le site *Service-Public.fr*.

## Les infos du Service public

**Bonus vélo**. Les aides de l'État sont étendues jusqu'au 31 décembre 2023 pour l'achat d'un vélo traditionnel, d'un vélo cargo, d'un vélo pliant ou d'une remorque électrique, sous conditions de ressources ou de handicap. Les seuils d'éligibilité ont été revus à la hausse au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Le site *Service-Public.fr* détaille les différentes aides, qu'elles soient nationales ou locales, et les démarches à réaliser.

Faites du vélo, c'est bon pour la santé et pour la planète !



**Jobs d'été pour les jeunes**. Baby-sitting, accueil dans un camping, vente de glaces sur les plages, centres aérés, hôtellerie-restauration, tourisme, travaux saisonniers agricoles, commerce... Vous êtes à la recherche d'un job d'été pour financer vos études ou vos vacances ? À quel âge peut-on commencer à travailler ? Quels sont vos droits en tant que salarié ? Quel est le salaire minimum selon votre âge ? Des conditions de travail particulières sont-elles prévues ? Vous trouverez les réponses à vos questions sur *Service-Public.fr* et sur <https://www.jobs-ete.com>

## Les infos de la MEL

**Changer ses modes de déplacement.** Le dispositif « **Changer ça rapporte** » constitue une prime aux trajets évités en voiture. Si vous évitez vos trajets habituels et réguliers, effectués seul, en voiture, sur certains axes (A1 et A23) pendant les heures de pointe (le matin de 7 h à 9 h et l'après-midi de 16 h 30 à 18 h 30), vous pouvez percevoir une gratification qui peut aller jusqu'à 2 € par trajet évité, pour un maximum de 80 € par mois.

L'objectif de la MEL est d'inciter les usagers à prendre les transports en commun, à effectuer du covoiturage et à se déplacer à vélo, mais aussi à reporter leurs trajets en dehors de ces horaires et à pratiquer du télétravail. Il s'agit de limiter la pollution de l'air et les émissions de gaz à effet de serre, soulager les routes et les infrastructures de transport, et améliorer les temps de parcours.

Pour vérifier si vous êtes éligible à ce dispositif, rendez-vous sur le site <https://www.lillemetropole.fr/actualites/changer-ca-rapporte>

Si vous l'êtes, pré-inscrivez-vous sur ce même site entre le 3 avril et le 12 mai.

**La Métropole recrute ses apprentis.** L'apprentissage est une voie d'accès privilégiée à de nombreux métiers.

Les formations en alternance constituent une expérience forte pour tous les jeunes désirant allier théorie et expérience professionnelle avant leur entrée dans la vie active. Intégrer la Métropole dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, c'est avoir la possibilité d'œuvrer au service du territoire, de travailler dans une administration publique innovante, de bénéficier d'une expérience enrichissante. Cette année, la Métropole poursuit sa dynamique de recrutement d'apprentis au sein de ses services. Une dizaine de contrats d'apprentissage sont proposés dans de nombreux domaines d'activité.

Renseignements sur

<https://www.lillemetropole.fr/actualites/la-metropole-recrute-ses-apprentis>



## CALENDRIER

15 avril : troc plantes

17-21 avril : fermeture de la mairie

29 avril : concert de l'AEPGH

8 mai : célébration de la Victoire de 1945

12 mai : date limite pour se pré-inscrire au dispositif « Changer, ça rapporte »

1er juin : date limite pour participer aux concours d'affiches

2 juin : fête des voisins

8 juin : date limite pour la déclaration d'impôts en ligne

16 juin : fête de la musique

1er juillet : date limite pour faire la déclaration de biens

13 juillet : soirée « Fête nationale »